

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Six, vingt-sept février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du **20 février 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Flavien BASILE, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Madame Jocelyne COMBES, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Monsieur Amandio LINHAS, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Grégory VALLIQUET, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Monsieur Jean BAIAO.

Absents excusés : Monsieur Oscar FERREIRA a donné pouvoir à Madame Guylaine MATIAS, Madame Karine VILA a donné pouvoir à Madame Marie-Lou TALET.

Absents : Monsieur Maxime ALBASI, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Monsieur Cédric MORÉNO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 5
. Nombre de conseillers présents	: 22
. Nombre de pouvoirs	: 2
. Suffrages exprimés	: 24

OBJET : CONVENTION DE DÉPÔT-VENTE AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE DU LOT EN LOT-ET-GARONNE - CHÂTEAU DE BONAGUIL.

Madame STARCK rappelle aux membres de l'assemblée que, lors de la séance du **14 février 2025**, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de vente d'articles dérivés sur le château de Bonaguil avec l'Office de Tourisme Fumel Vallée du Lot.

Madame STARCK indique que la fusion des Offices de Tourismes des communautés de communes Fumel Vallée du Lot, Lot-et-Tolzac et de la communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois, engendre une modification de l'entité signataire de la convention précitée.

Elle précise que la commission perçue par l'Office de Tourisme au titre du service rendu avait été fixé à 20 % du prix de vente au public par article vendu et indique que le montant de cette commission sera porté à 15 % sur la nouvelle convention dont un exemplaire est joint à la présente note.

Elle rappelle que la présence des produits dérivés du château de Bonaguil dans la boutique de l'Office de Tourisme représente une visibilité essentielle pour le château et qu'elle est donc indispensable.

Madame STARCK propose de signer ladite convention de dépôt-vente d'articles avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire de la Vallée du Lot en Lot-et-Garonne, dont elle donne lecture.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

- 1. approuve la convention de dépôt-vente d'articles dérivés sur le château de Bonaguil avec l'Office de Tourisme Intercommunautaire de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne, dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;**
- 2. précise que l'Office de Tourisme Intercommunautaire de la vallée du Lot en Lot-et-Garonne facturera la commission de 15 % sur le prix de vente du produit non assujetti majorée de la TVA en vigueur ;**
- 3. précise la prise d'effet de la convention à la date de sa signature pour une durée d'un an reconductible tacitement ;**
- 4. autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document se rapportant à cette opération ;**
- 5. constate que la présente délibération a été adoptée par 24 voix pour, à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 27 février 2026

Signé par


Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel


Chantal BREL, Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).